



# Règlement Cyclo-cross FSGT 69

## SAISON 2023

### Article 1 – ENGAGEMENTS

Tout licencié FSGT 69 peut participer aux épreuves de Cyclo-cross organisées par le Comité du Rhône à l'exception des catégories cyclo et dirigeants.

Les coureurs extérieurs à la FSGT 69/01 doivent vérifier la validation de leur licence sur le site : <http://www.cyclismerhonefsgt.fr/exterieurs/>

La liste officielle des coureurs extérieurs est mise à jour le mardi minuit précédent les épreuves.

Tout non inscrit se verra refusé l'engagement à la course.

Cette mesure s'applique à tous, enfants et adultes.

La clôture « Retrait des dossards » se fera

- 15 minutes avant l'heure de départ pour les Groupes 1 et 2
- 15 minutes avant l'heure de départ de la première course enfant pour l'ensemble des compétitions enfants

Si l'organisateur privilégie les inscriptions à l'avance, pour des questions d'organisation et de respect des horaires, **aucune inscription ne pourra se faire sur place.**

### Article 2 – CATEGORIES

#### A – Enfants (âge en 2023)

- Moustiques (F/G) né€ en 2017 et 2018
- Poussin (F/G) né€ en 2015 et 2016
- Pupille (F/G) né€ en 2013 et 2014
- Benjamin (F/G) né€ en 2011 et 2012
- Minime (F/G) né€ en 2009 et 2010
- Cadet (F/G) né€ en 2007 et 2008

## B – Adultes (catégorie 2023)

- Groupe 1 : Juniors – Espoirs – Seniors – Vétéran
- Groupe 2 : Super Vétéran – Ancien – Super Ancien – Cadets – Féminines

### **Article 3 – DUREE DES EPREUVES**

- Moustique (G et F) 5 minutes
- Poussins (G et F) 10 minutes
- Pupilles (G /F) 15 minutes
- Benjamins (G et F) 20 minutes
- Minimes (G/F) 25 minutes
- Cadets 30 minutes
- Cadettes 25 minutes (avec Minime)
- Groupe 1 50 minutes
- Groupe 2 50 minutes
- Féminines 40 minutes

### **Attention : important pour les organisateurs**

Pour éviter que ce soit toujours les mêmes aux mêmes horaires de départ, on applique l'organisation suivante :

- semaine impaire : première course Groupe 1
- semaine paire : première course Groupe 2

Ordre des courses pour les enfants : Benjamins et minimes puis poussins et pupilles.

### **Article 4 – ASPECTS TECHNIQUES DE L'EPREUVE**

- Le transpondeur, s'il est utilisé par les organisateurs, sera obligatoirement fixé à une cheville avec le matériel nécessaire homologué, vendu 1€, il reste la propriété du coureur, il est réutilisable à demeure.
- Les dossards fixés par 6 épingles sur les poches basses des maillots suivant la position du podium d'arrivée
- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant la durée de l'épreuve.
- Les « caméras embarquées » ne sont pas autorisées
- Le VTT sans corne est autorisé. Les VTT partiront en dernière ligne de leur catégorie.
- Les Gravel sont autorisés avec pneus de 33 uniquement
- L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves et sera passible de sanction (exclusion de la course)
- L'organisateur doit prévoir un SAS de changement de matériel sous son contrôle, s'il n'est pas géré par le podium.  
Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement sur le point de dépannage prévu à cet effet. Les roues peuvent être changées sur l'ensemble du circuit.  
Sur les courses enfants, jusqu'à cadet compris, le changement de vélo n'est pas autorisé, sous peine de disqualification.

- Ravitaillement : il n'est pas autorisé dans les épreuves cyclo-cross pour toutes les catégories, sauf dans les zones de dépannage.

Pour des raisons climatiques, le ravitaillement peut être aussi autorisé sur décision des commissaires, sur tout le circuit sauf aux abords de la ligne d'arrivée.

- L'appel des coureurs se fera 10 minutes avant l'horaire de départ
- L'ordre de départ se fera selon une grille de départ

Les SAS de départ sont élaborés suivant les résultats de la saison précédente pour la première épreuve de la saison

Les SAS pour chaque départ se feront selon les 20 premiers aux challenges. Les autres coureurs partiront groupés derrière.

Ils seront mis en place par les organisateurs et devront être respectés par les engagés, sous peine de disqualification.

Les SAS seront actualisés après chaque course dans la mesure du possible (si deux épreuves dans le week-end, les grilles seront les mêmes pour le samedi et le dimanche).

Ils prendront en compte les résultats des coureurs de la Loire quand les résultats sont connus.

Un coureur n'ayant participé à aucune épreuve partira en dernière position.

- Les coureurs doivent avoir un pied à terre, aucun appui sur une barrière ou concurrent lors du départ.
- Tout abandon devra être signalé au podium de l'arrivée
- Toute indiscipline avant, pendant et après la course sera sanctionnée par une mise hors course ou un déclassement.
- Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateur (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

#### **Article 5 – RECOMPENSES**

- Groupe 1
  - o Récompense des 3 premiers au scratch
  - o Récompense au premier de chaque catégorie (pas de double récompense)
- Groupe 2
  - o Récompense des 3 premiers au scratch
  - o Récompense au premier de chaque catégorie (pas de double récompense)
  - o Récompense 3 premières féminines
  - o Récompense 3 premiers cadets

**Pas de maillot de club = pas de podium = pas de récompense**

#### **Article 6 – CHALLENGE**

Le classement des challenges se font par catégorie d'âge

Les points de challenges sont attribués par ordre du classement par catégorie.

La commission déterminera avant le début de chaque saison le nombre d'épreuves prises en compte dans le calcul des points challenge.

Pour la saison 2022/2023, parmi les 18 épreuves inscrites au calendrier, seuls les 15 meilleurs résultats seront retenus pour le calcul des pts challenge

Si un coureur dispute 15 épreuves ou moins, l'intégralité de ses participations sera prise en compte dans le calcul de ses points challenge.

## **Article 7 – CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL**

Tout licencié FSGT 69, hors catégorie Cyclo et Dirigeant, peut participer au championnat départemental de cyclo-cross organisé par le Comité du Rhône à condition d'avoir atteint les critères de sélection (Voir le règlement spécifique du championnat départemental de l'épreuve support, l'organisateur fournira le projet à la commission pour validation).

- Les courses prises en compte doivent être inscrites au calendrier FSGT 69.  
Critère :
  - Le simple licencié doit avoir fait au moins un CX FSGT 69,
  - Le multi licencié devra justifier de la participation à 3 FSGT dont 2 CX FSGT 69.
- Le jour de l'épreuve, il y aura toujours deux courses mais les départs entre catégorie d'âge se feront toutes les 30 secondes.
- Les VTT ne sont pas admis (hors Ecole de cyclisme)

Les coureurs extérieurs peuvent être acceptés hors championnat (selon décision de l'organisateur) à condition d'être préinscrits sur le site FSGT 69 au moins une semaine avant le jour de l'épreuve. Ils ne peuvent en aucun cas prétendre au titre de champion départemental.

Les inscriptions se font obligatoirement à l'avance par le club selon les modalités précisées sur l'affiche.

Il est demandé aux coureurs FSGT 69, ne nous transmettre leurs résultats, si ils courent hors du département.

ANNEXE : trame d'affiche

La Commission vélo FSGT 69

**ANNEXE**



PHOTO EVENTUELLE

ou

AUTRE INFORMATION (plan d'accès... etc)

LOGO DU CLUB

**TITRE DE L'ÉPREUVE**

**DATE DE L'ÉPREUVE**

**ADRESSE EXACTE DU SITE**

Epreuve ouverte à tous les licenciés d'autres fédérations extérieures à la FSGT 69

**APRES VALIDATION OBLIGATOIRE SUR LE SITE FSGT 69 POUR :**

- **FSGT Hors 69**
- **UFOLEP**
- **FFC Pass Cycliste uniquement (pas de junior)**

Demande de Validation : [www.cyclisrhonefsgt.fr/externes](http://www.cyclisrhonefsgt.fr/externes)

Liste homologuée le mardi minuit avant l'épreuve.

### **HORAIRES DE DEPART ET CATEGORIES**

Challenge FSGT 69 2023; Epreuve N°...

#### **Exemple :**

- 12H00 Cat Benj-Min :
- 13H00 Cat Pous-Pup :
- 14H00 Cat Gr 1 (Esp, Jun, Sen, Vet)
- 15H15 Cat Gr 2 (S/Vet, Anc, S/Anc, Cad, Fem)

Renseignements : **Nom, Prénom**

**N° Téléphone**

### **MODALITES D'INSCRIPTION**

**Obligatoirement à L'avance**

**Lien du site d'inscription**

**Date limite d'inscription**

#### **TARIFS**

#### **Exemple :**

**FSGT ; UFOLEP = 8.00€**

**FFC = 10.00€**

Chaque participant doit s'assurer que la garantie « Accidents corporels » est prise en compte par sa fédération.

### **SPONSORS EVENTUELS**